

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DGRI 36 Subvention (34.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Maison des journalistes (15e)

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 11 septembre 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la Maison des journalistes ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7^e commission ;

Délibère

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association la Maison des journalistes l'avenant à la convention dont le texte est joint à la présente délibération ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 34 000 € est attribuée à l'association Maison des journalistes, 35 rue Cauchy, 75015 Paris (simpa n°32481 ; dossier 2018_07398) ;

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2018 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO